



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : AVENANT AU CONTRAT  
D'ENTRETIEN PREVENTIF DES EQUIPEMENTS  
SCENIQUES DU CENTRE CULTUREL GEORGES  
POMPIDOU AVEC LA SOCIETE AMG-FECHOZ**

**DÉCISION N° DM-22-309  
EN DATE DU 26 JUILLET 2022**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la décision n° DM-20-160 en date du 27 juillet 2020 relative au contrat d'entretien préventif des équipements scéniques du centre culturel Georges Pompidou avec la société AMG-Fechoz (contrat 24947/D), représentée par Monsieur Emmanuel Suzon, dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS;

**CONSIDÉRANT** la fermeture anticipée du Centre culturel Georges-Pompidou pour travaux et la nécessité de préciser les modalités de fin du contrat d'entretien préventif des équipements scéniques ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société AMG-Féchoz, représentée par Monsieur Emmanuel Suzon, dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS – un avenant au contrat d'entretien préventif des équipements scéniques du centre culturel Georges Pompidou portant sur les modalités de fin de contrat ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220726-lmc1H9936H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/07/2022 Date de Publication : 26/07/2022
---